

SNES

Déclaration préalable GT Inter 2010

19 janvier 2010

Les opérations du mouvement inter 2010 s'inscrivent dans un contexte lourd d'enjeux. **En effet, le Président de la république et son Gouvernement renforcent les orientations d'une politique néolibérale visant au démantèlement de la Fonction publique et du service public d'éducation.** La crise socio économique sert d'alibi pour justifier et renforcer le dogme du moins d'Etat et du moins d'Ecole publique. La conception d'une Fonction publique de carrière garantissant aux personnels l'indépendance dans l'exercice de leurs missions en face des pressions locales et, par le biais de garanties collectives, la transparence et l'équité dans la gestion des carrières, est attaquée de front. Le pouvoir renonce à travers la refonte du système éducatif à la démocratisation et à la réussite de tous les élèves sur tout le territoire : la réforme Châtel des lycées est la parfaite illustration d'une logique, déjà à l'œuvre au collège, de tri social, d'appauvrissement de la formation et d'aggravation des inégalités. Sous couvert de renforcer l'autonomie, le pilotage des établissements à travers le décret EPLE donne des compétences et des pouvoirs quasi souverains au chef d'établissement et au conseil pédagogique, remet en cause l'exercice de la liberté pédagogique et sacralise la déréglementation. Pour les personnels, les attaques contre leur qualification, la remise en cause de la définition de leurs services et de leurs missions, la sujétion au local de l'évaluation de leur carrière portent atteinte à la nature et au sens même de leur travail. La revalorisation de nos métiers, notamment celle des conditions de travail qui se sont considérablement dégradées et de celle du pouvoir d'achat et des salaires des fonctionnaires se heurtent à l'obstination des ministres concernés à refuser une revalorisation pour tous et à ne proposer qu'un système indemnitaire pour quelques uns selon le mérite.

La préparation de la rentrée 2010 dans ses orientations nationales et dans sa traduction académique met en lumière la poursuite de cette politique d'asphyxie du service public d'éducation et les conséquences sur le mouvement des personnels:

- **durcissement d'une politique de rigueur budgétaire dans le cadre de la RGPP**, qui dépouille le service public d'éducation des moyens nécessaires à son bon fonctionnement. Le budget 2010 prévoit la suppression de 16000 emplois dans l'éducation, générant de nouvelles saignées de postes. L'académie de Versailles, académie déjà sous dotée et fortement amputée les années passées, est de nouveau largement taxée dans un cadre de gestion de la pénurie: - 127 ETP de titulaires pour financer les évolutions démographiques dynamiques d'autres académies alors que les effectifs de Versailles repartent à la hausse et connaîtront une nette augmentation dès 2011. L'ensemble des emplois stagiaires est supprimé au Budget : pour Versailles cela représente - 385 ETP
- **attaque en règle contre la formation initiale avec l'idée quasi explicite que le métier d'enseignant est un métier qui ne nécessite pas une véritable formation professionnelle** : en témoigne le sort réservé aux stagiaires lauréats concours l'an

prochain : durée hebdomadaire du stage en responsabilité allongée ce qui revient à faire des stagiaires des moyens d'enseignement, affectation de ces lauréats concours jusqu'en janvier sur des supports 18h de titulaires avec probable annualisation des services. Dans ce cadre, la formation, réduite au tiers temps restant de l'année, est sacrifiée pour ne pas dire massacrée.

- **volonté d'allonger le temps de présence des enseignants et de transformer radicalement le cœur de leur métier:** ainsi, au niveau académique, l'augmentation pour la Rentrée 2010 du poids des HS, tant en collège qu'en lycée se fait au détriment de la création de postes et permet à l'Administration d'avoir les moyens nécessaires pour assurer notamment en lycée l'accompagnement personnalisé prévu par la réforme Châtel en le faisant sortir du service.

- **respect bafoué des missions, et à travers elles celui du métier et des qualifications, garantie nécessaire pour l'exercer dans l'intérêt des jeunes:** possibilité de recourir aux étudiants de master pour des stages en responsabilité 108h conformément à la circulaire d'août 2009 dont nous demandons l'abrogation, afin d'assurer des remplacements (y compris celui des PLC en formation sur la fin de l'année scolaire) // récente décision du Ministère sur le détachement dans le corps des certifiés de PE en pseudo «surnombre» dans le 1^{er} degré.

Le choix délibéré du Recteur dans la ventilation des moyens de ponctionner les moyens dévolus au remplacement déjà laminés l'an dernier, afin d'afficher des moyens en augmentation pour les lycées et les collèges confirme la volonté d'en finir avec la conception que nous portons, d'un système de remplacement capable de répondre à un besoin pérenne du service public d'éducation et effectué comme tel, par des personnels titulaires formés et qualifiés. Alors que la politique de sous recrutement se poursuit dans le public comme en témoigne la récente annonce des postes aux concours montrant aussi a contrario le favoritisme dont bénéficie le privé, nous tenons à dénoncer l'ensemble de ces orientations et dispositifs avec la plus grande fermeté. .

Parce que ces choix sont lourds de conséquences sur la qualité du service public d'éducation, sur les personnels dont la mobilité choisie à laquelle nous sommes profondément attachés risque d'être de nouveau obérée, par l'ampleur des suppressions et gel de postes, nous souhaitons avoir dès ce GT barèmes un certain nombre de précisions en particulier sur les modalités d'affectation et de formation des stagiaires à la prochaine rentrée, sur les modalités retenues en matière d'affectation de PE dans le second degré.

Dans ce cadre général, **le mouvement à travers la note de service 2010 reste un instrument et un enjeu pour le Ministère afin de formater les parcours professionnels et mettre en pratique les orientations politiques.**

Continuant de se fonder sur une interprétation restrictive et biaisée de l'art. 60 de la loi du 11 janvier 1984, le MEN persiste à remettre en cause et préconise même la disparition du barème comme outil de contrôle des actes de gestion de l'Administration et comme garantie d'un traitement équitable de toutes les situations. Cela se traduit par une attaque contre l'architecture et l'équilibre du barème que le SNES avait réussi à imposer dans l'intérêt de toutes les situations. Le barème n'est plus considéré non plus comme indicatif, ce qu'il a toujours été, puisque le MEN encourage les Recteurs à déroger au barème en procédant à des affectations prioritaires. Nous rappelons notre opposition résolue à tout type d'affectation arbitraire, hors barème.

Le maintien de la décision de publier les projets d'affectations inter comme intra, sous couvert d'une transparence illusoire, participe de cette volonté d'individualiser la gestion des personnels en contournant le rôle des élus et en battant en brèche le paritarisme. Nous serons donc très attentifs tant au niveau national qu'au niveau académique à ce que ce dispositif ne porte pas atteinte aux droits individuels et collectifs des personnels, ce qui passe en premier lieu par un réel fonctionnement des instances paritaires.

La baisse du nombre des demandeurs (-8%) traduit d'une part la diminution du nombre de postes que nous avons déjà évoquée mais elle traduit aussi l'inquiétude croissante des collègues face aux mutations en aveugle dans une autre académie sans aucune garantie d'obtenir un poste correspondant à leurs vœux, dans un contexte où tous ont pu mesurer dans leurs établissements à quel point les mesures de carte scolaire entraînent une mobilité forcée. Ils sont conscients de la déconnexion de plus en plus choquante entre les besoins réels des établissements et les moyens qui leur sont attribués.

En ce qui concerne la mutation au titre du RRE, nous rappelons qu'elle ne répond pas à notre demande d'une meilleure prise en compte des collègues en situation de parents isolés: en effet, ils sont contraints de démontrer que la mutation permettra une amélioration des conditions de vie des enfants, appréciation soumise aux GT sur la base d'éléments souvent subjectifs, ce qui risque d'entraîner des traitements différents selon les académies. Nous demandons le rétablissement de l'APU avec les bonifications familiales

Sur la procédure RQTH, si nous prenons acte que cette année des efforts de l'Administration lors du GT, nous renouvelons nos plus extrêmes réserves sur le fond de cette procédure. A la différence du système des priorités médicales, elle oblige les collègues à se considérer non pas comme malades, mais comme handicapés, et à engager une démarche de reconnaissance de cet état, démarche peu aisée dans l'esprit mais aussi longue du point de vue administratif. Nous continuons d'être inquiets sur le risque potentiel d'écarter ainsi de cette priorité des situations médicales lourdes. Nous restons donc résolument favorables à une régulation par le MEN et continuons de demander le rétablissement de la priorité sociale.

Nous tenons aussi à faire état de notre opposition à la disparition de la possibilité de mutations simultanées entre titulaires et stagiaires.

Nous continuons aussi de revendiquer le rétablissement de la bonification TZR à l'inter.

Notre exigence fondamentale est plus que jamais, que la conception et l'architecture du mouvement aillent dans le sens d'une plus grande justice et équité pour tous les collègues, ce qui ne peut être atteint que par le strict respect du barème et des vœux. Cela suppose aussi l'exercice de plein droit du paritarisme **Notre revendication du retour à un mouvement national amélioré en une seule phase alimenté par des créations de postes suffisantes** pour permettre une mobilité choisie des personnels sur tout le territoire et la couverture de tous les besoins du système éducatif **passé nécessairement par une politique de promotion de l'emploi public, faisant de l'éducation une priorité budgétaire. C'est ce que le SNES et la FSU porteront avec l'ensemble des personnels le 21 janvier, journée de grève et de manifestation dans la Fonction publique et le 30 janvier lors de la manifestation nationale de toute l'Education à Paris à l'appel de la FSU.**